

## Développement Durable, Le Journal – 03 mars 2008

### Eco Delta Développement joue le mix énergétique

De Marseille à Chaliac dans l'Indre, il n'y a qu'un pas. L'entreprise marseillaise Eco Delta Développement va inaugurer sur un ancien site industriel une ferme solaire, la première de cette taille en France. Producteur indépendant de site de production électrique, d'origine renouvelable, la structure soutenue par la CDC, intervient aussi dans l'éolien et vient se voir accorder le permis de construire pour un parc de 21 éoliennes, dans le Var.

L'entreprise marseillaise Eco Delta Développement, exploitant et développeur de sites de production d'électricité à base d'énergies renouvelables, va mettre en service d'ici cet été, une ferme solaire à Chaliac dans l'Indre. Le lieu, situé sur 12 hectares d'une ancienne mine de barytine, comptera 41 500 panneaux solaires. L'entreprise prévoit une production de 3 mégawatts permettant d'alimenter 2500 foyers à l'année. « Ce sera le premier site français de production industrielle d'énergie solaire », assure Ronald Knoche, le président du directoire d'Eco Delta Développement qui a reçu un bon accueil dans cette région rurale et désindustrialisée. L'investissement porté conjointement avec la Caisse des Dépôts et Consignations porte sur 12 millions d'euros et s'effectue via une filiale commune, Barisol. Il s'agit de la première étape d'un projet à grande échelle puisque EDD compte bien quadrupler la mise, portant, grâce à 166 000 panneaux, la production à 12 mégawatts. Pas d'échéance fixée pour le moment, mais l'idée est bien avancée. « Les terrains sont disponibles, il faut voir comment la population accepte localement la ferme pour ensuite définir la deuxième phase », assure Ronald Knoche qui constate, « le solaire a un avantage. L'augmentation du prix du rachat de l'électricité rentabilise ainsi les projets. Les fermes solaires sont plus rapidement opérationnelles que les sites éoliens. Il s'écoule moins de 3 mois entre l'obtention du permis de construire et la mise en service ».

### Soleil et vent

L'autre bâton de maréchal de cette société créée en 2002 est l'éolien. EDD vient de se voir accorder par la Préfecture du Var un permis de construire un parc éolien de 21 unités assurant une production de 63 mégawatts. Basé dans les communes d'Artigues et d'Ollières dans le Var, ce parc le plus grand de la région Paca sera réalisé par une filiale d'EDD et de la CDC, Provençialis qui a injecté dans le projet 80 millions d'euros. Mis en service d'ici 2001-2011, il pourra alimenter en électricité 240 000 habitants par an. Pour EDD, le site est l'occasion de marier photovoltaïques et éolien puisque Ronald Knoche ne cache pas à terme son ambition de combiner l'exploitation des énergies renouvelables. « Ce sera également le premier de nos sites qui utilise la technologie brevetée de raccordement direct au réseau électrique évitant le transport sous terrain, ce qui coûte moins cher et a moins d'impact sur l'environnement » reprend Ronald Knoche. Une innovation qui pourrait donner lieu à de multiples applications. dans la région Paca, EDD étudie actuellement pour 150 MW de projets et entend en exploiter 300 d'ici 2012, dans toute la France. Une ambition soutenue par la Caisse des Dépôts et Consignations (entrée au tour de table d'EDD à hauteur de 10 % et d'obligations convertibles lui donnant à terme 10 % de plus du capital). Pour l'institution financière, l'investissement s'inscrit dans la volonté de valoriser les énergies renouvelables et de contribuer à la réduction des effets de serre. Pour répondre aux objectifs que s'est fixée la France de produire 20% d'électricité d'origine renouvelable d'ici 2010.